

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 5 AOUT 2025 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
8

Présents :

M. DE FEYTER

M. PRODÖHL

M. WAGNER

Mme MEGEL

Mme NANTERN

Mme HOULLE

M. SZCZERBOWSKI

Nombre de procurations :
5

M. SIEBERT

Absents excusés :

M. JAZBINSEK

Mme MALINI

Mme MALIZIA

M. SCHAER

M. SCHAMBION

Mme ALTMEIER

Mme GAMEL

Procurations données à

M. PRODÖHL

Mme MEGEL

Mme NANTERN

M. DE FEYTER

M. WAGNER

Secrétaire : Mme HOULLE

1. ACCES 5 RUE DE L'EGLISE – ARPENTAGE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la cession partielle de l'immeuble du 5 rue de l'église, l'accès au site restant public, notamment au regard de la parcelle arrière restée municipale, il a été nécessaire d'effectuer un accès provisoire de ladite voie.

La Commune a fait installer un « mur en L » et des panneaux occultants entre la voie et le 7 rue de l'église. La propriétaire a donné un accord de principe pour une cession à terme à l'euro symbolique de cette emprise après arpentage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✚ De mandater le cabinet **GUELLE FUCHS** (Forbach) pour l'arpentage de la **parcelle 319 section 1** (7 rue de l'église) pour un montant de **891.50€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

2. MOTEUR CLOCHE 4 DE L'EGLISE DE FOLKLING – PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE

Le Maire indique au Conseil que des travaux portant sur la réfection du moteur de la cloche n°4 de l'Eglise de Folkling ont été attribués à BODET pour un montant de 1952.00€ HT.

Le Conseil de Fabrique souhaite participer, à sa mesure, à ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation du Conseil de Fabrique aux travaux de remplacement du moteur de la cloche n°4 de l'Eglise de Folkling à hauteur de 1300€.

3. TRACTEUR – ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit assurer l'entretien de ses voies et chemins et que le matériel actuel n'est pas adapté ou efficient pour effectuer les accotements.

Il souligne que les modifications successives des limites de l'agglomération ont eu pour incidence l'accroissement du linéaire de gestion de voirie à notre charge.

Dans une démarche d'autonomisation vis-à-vis des prestataires extérieurs, et, devant l'étendue de cette mission, il propose d'acquérir le matériel nécessaire à l'exécution de ces travaux par les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ D'acquérir auprès des établissements **ACKERMANN** (Mohrange) **une épareuse et une masse avant pour équiper le tracteur communal** pour un montant de **18298.00€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. GESTION DES CIMETIERES – ACQUISITION D'UN LOGICIEL

Le Maire indique que la Mairie doit poursuivre sa démarche de dématérialisation et de numérisation des process. Il propose d'acquérir un logiciel de gestion pour les concessions des cimetières à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ D'acquérir auprès de la société **3D OUEST** (Lannion) la **solution CIMETIERE** détaillée comme suit :

				Total € TTC (TVA 20.00%)
Licence et mise en oeuvre du projet	Quantité	Prix € HT	Total € HT	
Logiciel Cimetière (- de 2000 hab.)	1.00	250.00	250.00	300.00
Licence Multi postes - Multi utilisateurs				
Commune de moins de 2000 habitants				
Réduction Logiciel Cimetière (- de 2000 hab.)	-10.00%		-25.00	-30.00
Paramétrage de votre solution	1.00	300.00	300.00	360.00
- Echange à réception de votre accord - Synthèse du projet et liste des éléments à fournir - Définition du paramétrage et mise en œuvre - Paramétrage (tarifs, prestataires, modèles de documents conformes mis à vos couleurs...) - Validation des données de paramétrage par vos soins - Mise en place des alertes automatiques pour les procédures administratives				
Réduction Paramétrage de votre solution	-10.00%		-30.00	-36.00
Création de votre cartographie cimetière	2.00	300.00	600.00	720.00
- Création d'une carte en situation à partir de vos plans numérotés et de vues aériennes disponibles sur internet type Géo-portail - Représentation des édifices, bâtiments, murs, végétation, etc. - Intégration des équipements et commodités (Points d'eau, toilettes, conteneurs poubelles, etc.) - Visualisation des entrées et allées de circulation - Représentation de l'environnement (voies d'accès, parkings, etc.)				
Réduction Création de votre cartographie cimetière	-10.00%		-60.00	-72.00
Intégration des emplacements de vos cimetières	370.00	1.00	370.00	444.00
- Localisation de l'ensemble des emplacements de votre/vos cimetière (s) - Enregistrement des positions et proportions des tombes, etc. - Numérotation de chaque tombe - Intégration des columbariums, jardins du souvenir, fosse commune, etc.				
Réduction Intégration des emplacements de vos cimetières	-10.00%		-37.00	-44.40
TOTAL 1 - Licence et mise en oeuvre du projet			1368.00	1641.60

				Total € TTC (TVA 20.00%)
Formations	Quantité	Prix € HT	Total € HT	
Télé-formation des utilisateurs (1h à 2h)	1.00	300.00	300.00	360.00
Formation de 1 à 2h selon le plan suivant :				
- Présentation des fonctionnalités du logiciel - Détail des procédures et du module de placement - Cas pratiques				
TOTAL 2 - Formations			300.00	360.00

				Total € TTC (TVA 20.00%)
Options retenues	Quantité	Prix € HT	Total € HT	
Numérisation individuelle et Saisie des archives	350.00	4.50	1575.00	1890.00
Numérisation individuelle et saisie des fiches de concessions / défunt				
- Saisie intégrale de l'acte de concession/ligne de cahier de concession/fiche défunt/ligne de cahier d'inhumation - Numérisation des actes de concessions - Fourniture des données pour validation - Intégration des documents numérisés dans le logiciel sur chaque emplacement correspondant				
La saisie des données est réalisée à Lannion. Une copie de vos archives devra nous être envoyée par courrier. Si vos archives sont déjà numérisées, une réduction de 20% sera faite sur ce poste.				
Réduction Numérisation individuelle et Saisie des archives	-10.00%		-157.50	-189.00
TOTAL 3 - Options retenues			1417.50	1701.00

				Total € TTC (TVA 20.00%)
Coûts récurrents annuels	Quantité	Prix € HT	Total € HT	
Maintenance du logiciel	1.00	228.00	228.00	273.60
- Maintenance évolutive et corrective - Assistance à l'utilisation par e-mail et téléphone (52 semaines par an) - Veille, mises à jour et assistance Réglementaire - Accompagnement Juridique (fiches pratiques, méthodologie...) - Multi-sauvegarde de vos données				
TOTAL 4 - Coûts récurrents annuels			228.00	273.60

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

5. C.A. FORBACH PORTE DE FRANCE - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN DES LOCAUX

Dans le cadre d'une approche mutualisée, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France propose à toutes ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour le lancement d'un appel d'offres d'entretien des locaux.

Ce marché sera décomposé en deux lots :

Lot 1 : entretien des locaux

Lot 2 : nettoyage des vitres

Sa durée serait d'un an ferme (2026) avec une possibilité de reconduction expresse deux fois.

Les missions du coordonnateur seront définies dans une convention de groupement de commandes. Sa mission s'arrêtera à la notification du marché.

La Commune de FOLKLING adhère au groupement pour ses besoins propres.

Elle ne pourra pas se désengager après attribution du marché concerné.

La Commune de FOLKLING participe aux frais de gestion à hauteur de 2.5 % du montant du marché pour ses seuls besoins (sur toute la durée du marché).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les lots N°1 et N°2 de l'appel d'offres pour l'entretien des locaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

6. CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE – CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

***Vu** le code général de la fonction publique,*

***Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,*

***Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*

***Vu** le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,*

***Vu** la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,*

***Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 juin 2025 fixant les modalités d'intervention de la présente convention,*

CONSIDÉRANT QUE

L'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, impose aux autorités territoriales de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. L'article 3 du même décret impose aux employeurs publics l'application des livres I à V de la quatrième partie du code du travail ainsi que les décrets pris pour leur application, et l'article L 717-9 du code rural et de la pêche maritime.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle propose un ensemble de missions permettant de soutenir la collectivité/établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels dans le but d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette mission peut consister, notamment en :

- Un accompagnement à l'élaboration du document unique
- Un accompagnement pour une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Un diagnostic de conformité réglementaire des documents, affichages et formations
- La mise à disposition d'un référent signalement des actes violents, sexistes et discriminants
- L'organisation de réunions thématiques de sensibilisation et d'information des personnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Le Centre de Gestion de la Moselle assurera les missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINTS DIVERS

EGLISE DE FOLKLING – ETAT DES CLOCHES

Le Maire informe qu'il a demandé au prestataire BODET de faire un état des lieux car le moteur de la cloche n°3, vieux de 70 ans, donne des signes de faiblesse, à l'instar de celui de la cloche 4 qui vient d'être changé. Il conviendra également de vérifier les abat-sons et la protection grillagée.

AIRE SPORTIVE DU GROSSWALD – MISE EN SERVICE

Le Maire rappelle que la mise en service officielle du site a eu lieu le 11 juillet dernier et donne des précisions :

- Un cheminement piéton/vélo provisoire balisé a été matérialisé le long du RD en limite de champs.
- La voie « Chemin du Grosswald » et une bande annexe ont été recouverts de laitier permettant de se garer plus facilement.
- La réglementation et les mesures de sécurité ont été affichées sur site.



ATELIERS MUNICIPAUX – POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire indique que les opérations préalables à la réception ont été réalisées le 05/08/2025.
Il dresse un point sur les nouveaux travaux :

PRESTATION	LIEU	TYPE DE CONTRAT	REMARQUE
Panneaux photovoltaïques	Sur un pan de la toiture	Hors marché	La mise en service se fera par ENEDIS qui va configurer l'autoconsommation des bâtiments communaux dans un périmètre de 2km. Une économie annuelle de 4000€ est attendue.
Pompe à chaleur	Pièces à vivre	Marché	La très bonne isolation du site fera utiliser avec parcimonie le chauffage et constituera une barrière contre la canicule.
Electroménager	Cuisine	Hors marché – PFIRSCH (1774€HT)	Une mission d'équipement a été attribuée, en sus du lot menuiseries intérieures.
EPNRJ	Eclairage public	Hors marché – LORELEC (886€HT)	Cela permettra de réguler l'allumage au chemin du Grosswald et sur l'aire sportive.

QUARTIER LANGEFELDER – TRAVAUX EN REGIE SUR LES VOIES – AVEC LOCATION DE MATERIEL DE CHANTIER

SITUATION	PROBLEME	TRAVAUX
A - OUEST	Entretien impossible du chemin piéton.	Nivellement de la voie. <i>Cette prestation était prévue au marché en option mais n'a pas été levée au regard du coût.</i>
B - NORD	Canalisation des eaux de ruissellement.	Création d'un fossé.
C - EST	Canalisation des eaux de ruissellement provenant des terres agricoles vers le chemin d'exploitation.	Curage (à titre exceptionnel) du fossé le long du chemin d'exploitation.
C - EST	Inondations du 3, rue de la colline.	Pose de bordures et de gravier pour dévier les eaux arrivants coté chemin d'exploitation.



TRAVAUX DE VOIRIE BLOWPATCH – IMPASSE DES ECOLES ET RUE DES PRES

Le Maire indique que la prestation a été effectuée mais qu’elle n’est pas concluante, il conviendra de revenir vers le prestataire.

INTERDICTIONS DE FUMER - NOUVEAUX ESPACES AU 1^{ER} JUILLET 2025

Le Maire indique que dès le 1er juillet 2025, de nouveaux espaces sans tabac seront instaurés (mesures gouvernementales). Fumer sera notamment interdit dans les parcs, les plages, les abribus, aux abords des écoles, des bibliothèques ou encore des installations sportives, pour protéger davantage les jeunes et aller vers une génération sans tabac.

La Commune va procéder aux affichages réglementaires.

NOUVELLE REGLEMENTATION ROUTIERE EN AGGLOMERATION

Le Maire rappelle que depuis le 29/07/2025, l’agglomération de Folkling Gaubiving passe en limitation 30km/h et tous les croisements en priorité à droite (sauf carrefour chapelle de Gaubiving).

Il est destinataire de retours des administrés, en majorité positifs.

Il sollicite la patience de tous, un temps de rodage du dispositif est nécessaire. Les ajustements jugés nécessaires seront effectués le cas échéant (signalisation supplémentaire).

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Eliane HOULLE
	